



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## 15.05.2018



## Appel À Projets - Prévention des biodéchets de proximité

*Entre réduction de l'empreinte environnementale et opportunité économique.*

En Polynésie française, plus de la moitié des déchets qui finissent dans le bac gris (62%) sont des matières organiques, appelés **biodéchets** (restes de repas, déchets verts, ...). Afin de réduire cette quantité de déchets enfouis sur le territoire, l'ADEME et le syndicat FENUA MA lancent au 16 mai 2018 l'Appel À Projet « Prévention des biodéchets » visant les deux thématiques suivantes :

### ○ Lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un enjeu tant **écologique** qu'**économique** et **social** : il concerne toute la chaîne de l'alimentation. Il vise la réduction des impacts de la production, de la transformation et de la distribution, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le changement de comportement des consommateurs. Son action s'inscrit dans une problématique plus globale de l'**économie circulaire** et de l'**alimentation durable**

*Dans le monde, 1/3 des aliments destinés à la consommation humaine est perdue tout au long de la chaîne alimentaire. (Source FAO).*

*Au niveau national c'est 10 millions de tonnes de nourritures gaspillées chaque année.*

*En Polynésie française, cette quantité représente 17% du bac gris (source FENUA MA).*

### ○ Compostage, gestion de proximité des biodéchets

La gestion des biodéchets de proximité (compostage) consiste à valoriser les déchets organiques, tout en produisant du **compost**. Cette solution limite le recours à l'enfouissement, diminuant ainsi le coût de traitement pour les communes ou les entreprises, ainsi que leur impact environnemental. De plus, le compost produit enrichit les sols, et la pratique incite vers des modes de consommation plus respectueux de la nature (consommation locale et raisonnée, jardins, potagers...).

### Pour qui ?

Les communes et leur groupement ; les établissements publics ; les entreprises ; les agriculteurs et coopératives ; les bailleurs sociaux ; et les associations et groupements d'associations (fédération).

Les acteurs entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire sont éligibles.

Les particuliers ne sont pas éligibles.

### Comment candidater ?

Rendez vous sur : [www.polynesie-francaise.ademe.fr](http://www.polynesie-francaise.ademe.fr) pour télécharger le règlement de l'appel à projets.

**Date limite de dépôt des dossiers : 16 août 2018 à 12h**

**Contacts :** ADEME Polynésie française - 40 46 84 72 ou [ademe.polynesie@ademe.fr](mailto:ademe.polynesie@ademe.fr)

### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)